

OBJET : TRAVAUX DE BRANCHEMENT EAUX USÉES – DSN TPL –  
CHEMIN DE CHAMIEUX - COUPURE – JD/EB

Le Maire de la ville d'ANNONAY,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu les tarifs d'occupation du domaine public n°035/2018  
Vu la demande présentée par L'entreprise DSN TPL - 1555 route des Alpes- Murol -  
07290 Saint Romain d'Ay

**Afin de permettre des travaux de branchement eaux usées chemin de Chamieux du lundi 19 juillet au mercredi 28 juillet 2021.**

**ARRETE**

**Article 1**

La circulation sera interdite chemin de Chamieux entre le lundi 19 juillet et le mercredi 28 juillet 2021, pour 2 jours.

Une déviation sera mise en place par le demandeur.

**Article 2**

Le stationnement de tout véhicule sera interdit dans le périmètre du chantier les jours d'intervention du lundi 19 juillet au mercredi 28 juillet 2021.

**Article 3**

La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue sous la responsabilité du demandeur.

Le demandeur demeure entièrement responsable de la sécurité des cheminements piétonniers et véhicules ainsi que de ses installations sur la totalité de la zone de chantier.

Une communication auprès des riverains concernés et impactés par la fermeture de rue sera faite par le demandeur.

La voie sera libérée le soir et le week-end et rendue praticable aux riverains.

**Article 4**

L'occupation du domaine public ainsi autorisée donne lieu à versement d'une redevance.

Pour une fermeture de rue le coût est de 26,53 €, multiplié par le nombre de jours (2 jours entre le lundi 19 juillet et le mercredi 28 juillet 2021).

Soit 26,53 € x 2 = 53,06 €

**Vous êtes redevable de la somme de : 53,06 €**

**Cette redevance sera recouvrée par un titre de recette émis par la collectivité et le paiement de celle-ci devra être acquitté auprès du trésorier principal d'Annonay.**